

Quelles précautions prendre lors de l'installation du dispositif ?

Les caméras peuvent filmer les accès de l'établissement (entrées et sorties) et les espaces de circulation. Il est exclu, sauf cas exceptionnels, de filmer les lieux de vie des établissements (cour de récréation, préau, salle de classe, cantine, foyer, etc.) pendant les heures d'ouverture de l'établissement : les élèves comme les enseignants et les autres personnels de l'établissement ont droit au respect de leur vie privée.

Quelle information ?

Les élèves, leurs parents et les personnels doivent être informés au moyen de panneaux affichés de façon visible :

- de l'existence du dispositif,
- de son responsable,
- des modalités concrètes d'exercice de leur droit d'accès



Non,
cette information
n'est pas suffisante!



Oui

Source www.cnil.fr

Code pénal

- ▶ Partie législative
 - ▶ Livre II : Des crimes et délits contre les personnes
 - ▶ Titre II : Des atteintes à la personne humaine
 - ▶ Chapitre VI : Des atteintes à la personnalité
 - ▶ Section 1 : De l'atteinte à la vie privée

Article 226-1

- ▶ Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

source Legifrance.gouv.fr

... et les recommandations aux chefs d'établissements scolaires d'adopter une « charte d'utilisation de la vidéosurveillance » en impliquant l'ensemble des acteurs (administration, personnel, représentants des parents d'élèves).

Source www.cnil.fr

La CNIL surveille les caméras installées dans les écoles

La CNIL a reçu des plaintes de parents d'élèves ou d'enseignants concernant des dispositifs de vidéosurveillance situés dans des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées).

En 2011, plusieurs contrôles sur place ont été menés par la CNIL afin d'apprécier la régularité de ces dispositifs. Ils ont permis de constater que des caméras filment 24 heures sur 24 les lieux de vie de ces établissements tels que les cours de récréation, les préaux, les jardins ou les foyers des élèves. Elles permettent une surveillance permanente des personnes qui s'y trouvent, qu'il s'agisse des élèves ou des enseignants. La CNIL a estimé que ces dispositifs étaient manifestement excessifs. Les établissements concernés ont donc été mis en demeure de modifier leurs dispositifs, ce qu'ils ont fait.

Source www.cnil.fr

Support pédagogique:

La vidéo surveillance

Titre: Droits et devoirs avec un système de vidéo surveillance

2019 / 2020

Technologie / M. Oligier / Collège Victor Hugo à Colmar

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux
abords des établissements



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfranco](https://twitter.com/educationfranco)



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



Support pédagogique:

La vidéo surveillance

Titre:

Droits et devoirs avec un système de vidéo surveillance

2019 / 2020

Technologie / M. Oliger / Collège Victor Hugo à Colmar